

**DECISION  
DE 2026-006**

**PORTANT NOMINATION DU REFERENT ARCHIVES DE LA DIRECTION DU  
CENTRE HOSPITALIER DE MONTAUBAN**

Le Directeur du Centre Hospitalier de Montauban,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L 6143-7, et D 6143-33 à D 6143-35 ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 février 2021 portant désignation de **Monsieur Sébastien MASSIP** en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Montauban ;

Vu l'article R1112-7 du Code de la Santé Publique,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

A compter du 26 janvier 2026, Madame Charlotte POUZAC est désignée référente Archives pour les archives de la Direction du Centre Hospitalier de Montauban.

**ARTICLE 2**

La présente décision est publiée sur le site internet de l'établissement la rendant consultable.

**ARTICLE 3**

En application des articles R421-1 R421-7 du code de justice administrative, un éventuel recours contre cette décision peut être porté devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la publication de cette décision.

Fait à Montauban, le 26 janvier 2026

Le Directeur,

